



Bruxelles, le 2 mai 2024
(OR. en)

9370/24

ESPACE 45

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 23 et 24 mai 2024</i> Législation spatiale de l'UE: Sécurité, résilience et durabilité des activités spatiales dans l'UE <i>- Échange de vues</i>

Les délégations trouveront ci-joint une note de la présidence intitulée "**Législation spatiale de l'UE: Sécurité, résilience et durabilité des activités spatiales dans l'UE**" dans la perspective de l'échange de vues qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 23 mai 2024.

Législation spatiale de l'UE: Sécurité, résilience et durabilité des activités spatiales dans l'UE**Échange de vues****Contexte politique**

Les activités spatiales sont confrontées à des défis multiples et croissants, dont certains sont devenus plus urgents ces derniers temps et nécessiteraient des mesures de la part de l'Union et des États membres. Le présent document vise à encadrer un échange de vues au cours duquel les ministres feront part de leurs réflexions sur des aspects pertinents d'une future législation spatiale de l'Union, dans l'attente d'une proposition de la Commission.

Défis

Premièrement, l'encombrement de certaines orbites (en particulier l'orbite terrestre basse), induit par l'expansion rapide des activités des entreprises privées dans le secteur spatial, augmente les risques de collision. Ces dangers peuvent avoir de graves conséquences, telles que la perturbation d'opérations de routine en orbite, des dégâts sur les satellites et des pertes de satellites, l'arrêt de services spatiaux (dont certains sont critiques) et des collisions avec des avions lors de la rentrée vers la Terre. Ces scénarios pourraient finir par rendre des orbites inutilisables pour les générations futures.

Deuxièmement, il y a le risque de cyberattaques et d'interférences électroniques visant les infrastructures spatiales, amplifié par des événements géopolitiques. Les cyberattaques, dont certaines sont soutenues par des États, ciblent de plus en plus les moyens spatiaux. De plus, l'architecture complexe des moyens spatiaux (différents segments qui interagissent entre eux, grandes surfaces d'attaque, points d'entrée multiples pour d'éventuels agresseurs), leur obsolescence (infrastructures de télécommunications anciennes, réparations provisoires et définitives difficiles) et les processus de passation de marchés (chaînes d'approvisionnement complexes) ont fait des infrastructures spatiales des cibles vulnérables.

Pour relever ces défis, il est également essentiel de réduire l'impact environnemental des activités spatiales et de devenir moins dépendants des technologies et des matières premières de pays tiers.

Mesures

Les États membres ont commencé à relever ces défis et à adopter des dispositions législatives relatives à l'espace afin d'encadrer et d'autoriser les activités spatiales. À ce jour, onze États membres disposent d'une législation nationale dans le domaine spatial, et d'autres États membres sont en train d'élaborer une telle législation. Leur portée et leur profondeur varient considérablement. Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé d'élaborer une législation spatiale de l'UE afin d'établir des règles communes en matière de sécurité, de résilience et de durabilité des activités spatiales. La législation spatiale de l'UE permettrait la création un marché unique européen pour les activités spatiales, dans le respect des compétences nationales.

La Commission européenne a mis en place un processus de consultation avec les États membres et avec l'industrie, y compris concernant les volets pertinents de la législation spatiale de l'UE envisagée:

- le volet "sécurité" s'attaquerait notamment aux risques de collision (prévention des collisions, manœuvrabilité des véhicules spatiaux, positionnement orbital) et de production de débris spatiaux (plans de réduction des débris spatiaux), pour les lanceurs et les satellites;
- le volet "résilience" placerait l'évaluation des risques et les scénarios de risques en matière de sécurité au cœur de l'industrie spatiale de l'UE et améliorerait le niveau de protection de manière cohérente pour tous les segments des infrastructures spatiales (sol, espace et liaison);
- le volet "durabilité" jetterait les bases de règles communes pour le calcul de l'empreinte environnementale des activités spatiales, en vue de réduire l'empreinte environnementale sur le long terme.

Points de discussion

Il est nécessaire de renforcer la compétitivité de l'industrie spatiale européenne, notamment en ce qui concerne les PME et les jeunes pousses. La législation spatiale de l'UE ne devrait pas surréglementer l'industrie, ni s'appliquer de la même manière à tous les acteurs industriels, la **proportionnalité** étant un souci majeur. Elle devrait couvrir à la fois les opérateurs de l'UE et ceux de pays tiers qui souhaitent mettre des services spatiaux sur le marché unique européen, ainsi que les distorsions potentielles du marché. Elle devrait apporter des avantages indiscutables à l'industrie, tels qu'une simplification administrative, une égalité de concurrence, un renforcement des niveaux de protection et une stabilité pour attirer les investissements. Les exigences obligatoires devraient également s'appliquer de manière proportionnée. La législation spatiale de l'UE devrait en outre prévoir des mesures de soutien qui faciliteraient l'adhésion de l'industrie spatiale aux exigences obligatoires, par exemple un renforcement des capacités, une assistance technique et un soutien financier.

Dans le contexte géopolitique actuel, il est nécessaire de renforcer le niveau de protection et de résilience des systèmes spatiaux de manière cohérente: tous les opérateurs de satellites de l'UE, tous les segments (espace, sol et liaisons de données), et tous les actifs (commerciaux, gouvernementaux, détenus par l'UE). Les règles devraient garantir une sécurité juridique complète pour les acteurs de l'industrie spatiale, et **la résilience et la compétitivité** devraient aller de pair.

Les principaux acteurs spatiaux internationaux ont intensifié leurs mesures réglementaires, notamment en ce qui concerne la gestion du trafic spatial et la cybersécurité, et ils participent activement à la définition de normes internationales pertinentes. Par conséquent, il importe d'agir aussi rapidement que possible pour s'assurer que l'industrie spatiale de l'UE ne soit pas contrainte de respecter des normes imposées par d'autres juridictions. L'action de l'Union placera l'UE au rang d'acteur international crédible, y compris dans le cadre de la définition de nos normes.

Les ministres sont invités à répondre aux questions suivantes:

Questions

1. Comment garantir au mieux que la législation spatiale de l'UE renforcera la compétitivité de l'industrie spatiale de l'UE?
2. Comment tirer le meilleur parti de la législation spatiale de l'UE pour renforcer la résilience des systèmes spatiaux?